



Le

Stan-Info

Juin-Juillet 2019
Vol. 01 – Numéro 29

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
450 373-8944

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Mot du Conseil

Chers citoyens, chères citoyennes,

Votre municipalité se démarque sur le plan national ces dernières semaines et c'est grâce à l'investissement constant de tous les gens qui croient en la mission et la vision que nous nous sommes données sur cinq ans dans le plan stratégique, orientées vers le service aux citoyens.

Mérite Ovation municipale – Union des municipalités du Québec

Dans le cadre d'une refonte de l'organigramme et des procédures internes, la direction générale a présenté un organigramme qui responsabilise chacun des services de la municipalité et ses employés en décentralisant la prise de décision et en éliminant toutes les barrières hiérarchiques que l'on retrouve dans un organigramme conventionnel. Le conseil municipal a adopté plusieurs outils, passant de règlements à des politiques, afin de donner tous les moyens de mettre en œuvre ce caractère innovant et permettre à tous les services et les employés d'avoir une prise de décision qui lui revient sur sa gestion quotidienne. Les membres de la direction générale agissent comme leader en soutenant l'ensemble des services de la municipalité par le plan stratégique que nous nous sommes donné pour cinq ans.

Cette refonte innovante, pour le monde municipal, nous a valu une mise en nomination comme finaliste dans la catégorie *Administration municipale* au prix Mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec. Le caractère innovateur du projet dans sa démarche et ses résultats, le potentiel de transfert ou d'adaptabilité du projet, les retombées du projet dans le milieu et le niveau d'optimisation et de

mobilisation des ressources ont été évalués parmi 57 projets déposés afin d'en retenir que 20 qui ont été présentés à Québec en mai aux délégués des villes du Québec. De nombreuses personnes se sont arrêtées au kiosque de la municipalité afin d'en apprendre davantage sur le fonctionnement, les effets et l'implanter dans leur milieu. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de faire des envieux à travers le Québec par cette structure qui a été mise en place par la direction générale, depuis 2015, et qui permet de faire de nous un modèle dans la gestion des risques psychosociaux, domaine où plusieurs se sentent démunis.

Chapeau à tous les employés qui s'investissent, au quotidien, dans tous les dossiers, que ce soit dans les volets administratif, technique ou manuel permettant de faire avancer à la fois le service aux citoyens, mais également le rayonnement de la municipalité, tant auprès des citoyens que des autres organismes. C'est en mettant à contribution tous les effectifs, tous les efforts, que nous arrivons à faire des envieux, à réaliser ce que nous pouvons réaliser et, surtout, à changer, pour le mieux. Chapeau également au directeur général, Maxime Boissonneault, qui a cru en son équipe et à la force de chacun afin d'en arriver à une structure innovante.

Plan municipal d'emplois – Un pont vers demain — Union des municipalités du Québec

Lors des assises de l'Union des municipalités du Québec, tenues en mai, la municipalité était une fois de plus à l'honneur lors du déjeuner des délégués pour l'accompagnement qu'elle fait tous les étés, depuis 2015, auprès des jeunes sous la protection de la jeunesse. Lancé en 2009, le projet *Un pont vers demain* vise une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes sous la protection de la jeunesse du Québec. Ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et

élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes. C'est ainsi que la municipalité embauche, comme emploi d'été, des jeunes des centres jeunesse afin de leur donner une expérience positive sur le marché du travail.

L'an dernier, nous avons eu l'occasion de tourner une vidéo promotionnelle afin de faire valoir l'expérience positive qu'apporte le programme, tant aux jeunes, qu'à l'employé qui accompagne le jeune. Notre hortultrice, Josée Lajeunesse, qui accompagnait le jeune, a participé à la vidéo et cette vidéo fut présentée lors des assises de l'Union des municipalités du Québec. Pour visionner la vidéo, nous vous invitons à visiter notre page Facebook <https://www.facebook.com>

Merci à Josée Lajeunesse pour sa participation et son support dans la vie de ce jeune!

En terminant, en ce mois de mai, la Municipalité tient à souligner les 5 années de service de messieurs Éric Legault et Maxime Boissonneault au sein de l'organisation municipale. Au nom de tous les élus du conseil municipal, des membres actuels du personnel, ainsi que des anciens élus et employés qui ont côtoyé et travaillé avec Éric et Maxime, nous leur transmettons notre appréciation et notre reconnaissance pour leur dévouement au service de la municipalité! Merci, Éric et Maxime, pour votre professionnalisme et votre excellent travail!

Votre conseil municipal

JOURS FÉRIÉS : FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Fête nationale : lundi 24 juin

Fête du Canada : lundi 1er juillet

La séance ordinaire du conseil
aura lieu le lundi 8 juillet à 20h.

Table des matières

Infos municipales.....	2-4
Avis publics	3
Aménagement et développement	4
Santé publique.....	5
Service de prévention des risques et d'interventions d'urgence	6
Sûreté du Québec	7
Santé et mieux-être	8
Loisirs et événements	9
Bibliothèque	10
Organismes régionaux	11
Collecte du bac brun	12





SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Caroline Huot

Mairesse

mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Daniel Fradette

Conseiller – district no. 1

conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron

Conseiller – district no. 2

conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt

Conseillère – district no. 3

conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer

Conseiller – district no. 4

conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Réjean Dumouchel

Conseiller – district no. 5

conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault

Conseiller – district no. 6

conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Bureau municipal

221, rue Centrale

Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0

Tél.: 450-373-8944

Fax: 450-373-8949

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 16h

Vendredi de 9h à midi

Fermé entre 12h et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca

Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka:

www.facebook.com/stanislasdekostka/

Bibliothèque Maxime-Raymond:

www.facebook.com/bibliomaximeraymond/

Camp de jour:

www.facebook.com/campjourstan/

Stan-Ados:

www.facebook.com/stanadolescents/

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales

Sans frais: 1-877-553-1955

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le compte de taxes est payable en quatre versements et que le troisième versement est à échéance le **10 juillet** prochain.



Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2019 doivent être payés en totalité avant le **6 décembre** prochain afin d'éviter la vente pour non-paiement des impôts fonciers et scolaires. Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés au défaut de paiement (parution dans le journal et frais additionnels de la MRC de Beauharnois-Salaberry).

STATION DE VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS (VR)

La station est maintenant ouverte pour la saison. Elle se situe à l'angle des rues de la Gare et Centrale. N'oubliez pas qu'il faut garder les lieux propres. Nous vous remercions pour votre coopération.

RAPPEL : COLLECTE DES SURPLUS DE CARTON À CÔTÉ DU BAC DE RECYCLAGE

Date : **mercredi 3 juillet**

RAPPEL : COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Date : **lundi 8 juillet**

LICENCE POUR CHIEN

Tout propriétaire de chien doit obtenir une licence, au coût de 10 \$, dans les quinze (15) jours suivant son acquisition. Celle-ci doit être renouvelée annuellement en vous présentant à l'Hôtel de Ville, située au 221, rue Centrale.



VENTE DE GARAGE

DATES : Vendredi 31 mai, samedi et dimanche 1er et 2 juin

Samedi 31 août, dimanche et lundi 1re et 2 septembre

Nous vous rappelons que les ventes de garage sont autorisées sur le territoire seulement deux fois par année, aux moments déterminés par la Municipalité. Nous vous rappelons également que le règlement municipal harmonisé 299 précise que :

- Vous devez vous identifier à la Municipalité, et ce, gratuitement, avant la tenue de votre vente de garage. Pour ce faire, veuillez communiquer avec l'Hôtel de Ville au 450-373-8944, poste 209 ;

- Les ventes sont permises lors de ces journées entre 9 h et 21 h ;
- La vente doit se tenir à l'intérieur des limites de votre propriété ;
- Les panneaux d'identification, au nombre maximal de 2, doivent se retrouver sur les lieux mêmes de la vente.

Notez qu'après votre vente de garage, nous vous demandons de ne pas mettre les articles non vendus aux ordures. Nous vous encourageons à les remettre à un organisme accrédité et spécialisé qui pourra les confier à d'autres familles pour qui ces objets s'avèreront utiles.

Merci de votre collaboration.





C'est avec fierté que, depuis 2018, la municipalité adhère au programme des Fleurons du Québec avec l'obtention, bien méritée, de 3 fleurons. La classification horticole des Fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert!

En adhérant au programme des Fleurons du Québec, la municipalité s'engage dans un processus d'amélioration continue du cadre de vie de ses concitoyens, et cherche à mobiliser la population autour d'un projet commun d'embellissement du paysage.

Saint-Stanislas-de-Kostka



RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ (AVRIL AU 15 MAI 2019)

Date de l'avis : 2 avril 2019

Résumé de l'avis : Avis d'entrée en vigueur du règlement 364-2019 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 295-2015.

Date de l'avis : 17 avril 2019

Résumé de l'avis : Avis public concernant une demande de dérogation mineure no. 2019-001 au 215 Robert-Cauchon. Le conseil statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Date de l'avis : 26 avril 2019

Résumé de l'avis : Avis public du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 à 20h.

Date de l'avis : 29 avril 2019

Résumé de l'avis : Avis public de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la tenue d'une assemblée publique le mercredi 15 mai 2019, à 18h45 à la salle Kilgour sur le projet de règlement numéro 296 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 165.

Date de l'avis : 13 mai 2019

Résumé de l'avis : Avis public - Fauchage herbe et broussaille des terrains.

ÉCOCENTRE

DÉPÔT DES ALGUES À L'ÉCOCENTRE

La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka souhaite informer ses citoyens que les algues accumulées en bordure de la rive devront désormais être déposées à l'Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield. La Municipalité n'effectuera plus la collecte des algues, puisqu'elle ne dispose pas d'installations conformes à la réglementation du Ministère de l'Environnement en fonction de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'alternative proposée s'avère économiquement plus intéressante pour le citoyen que d'envisager l'aménagement d'un site réglementaire.

DÉPÔT DES ALGUES À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka détient depuis bientôt 9 ans une entente avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui permet à ses citoyens d'utiliser le service de dépôt de matières diverses à l'Écocentre de

Salaberry-de-Valleyfield. Puisque les plantes aquatiques communément appelées «algues» sont maintenant acceptées dans la catégorie résidus verts à l'Écocentre, les citoyens sont invités à s'y rendre pour y déposer les algues s'accumulant en bordure de la rive. Les citoyens pourront ainsi choisir le moment qui leur convient, en fonction des heures d'ouverture de

l'Écocentre, pour disposer de leurs algues. Pour être acceptées, les algues doivent être indemnes de contaminants tels que des déchets ou autres résidus. Pour plus détails et pour connaître l'horaire d'ouverture de l'Écocentre, composer le 450-370-4820 ou consultez le <https://www.ville.valleyfield.qc.ca>



COLLECTE DU BAC BRUN

Dès le 30 septembre 2019, une nouvelle collecte régionale sera en service pour permettre le compostage des résidus alimentaires et résidus verts. Cette collecte porte-à-porte sera offerte sur l'ensemble du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Dès la mise en fonction de ce service, les citoyens pourront déposer les algues accumulées en bordure de la rive dans leur bac brun.



VÉRIFICATION DE LA CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE DE VOTRE PUITS

Certaines substances peuvent contaminer l'eau potable de votre puits. Leur présence peut être d'origine naturelle ou associée aux activités humaines. Les puits de surface sont plus exposés aux sources polluantes que les puits profonds. Cepen-

dant, l'eau des puits profonds est plus susceptible de contenir des métaux ou des minéraux d'origine naturelle.

En tant que propriétaire de puits, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre eau est potable. La seule façon de vous assurer de la qualité de l'eau de votre puits est de la faire analyser régulièrement par un laboratoire accrédité. Vous trouverez sur le site « [La qualité de l'eau de mon puits](#) » du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) tous les renseignements nécessaires.

L'analyse des paramètres microbiologiques devrait se faire au moins deux fois par année et l'analyse des contaminants chimiques devrait être effectuée au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits. Avant de faire analyser votre eau, vous pouvez communiquer avec votre municipalité afin de vérifier l'existence de problèmes particuliers de contamination dans votre secteur.

Selon l'environnement et le type de sol de la région ou du secteur où vous habitez, les contaminants peuvent varier. Les plus courants dans l'eau potable des puits sont les suivants :

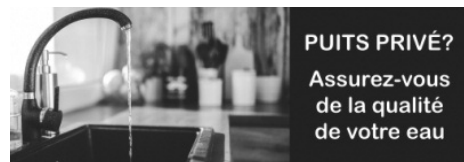
- Microorganismes;

- *Escherichia coli* (*E. coli*), coliformes fécaux ou entérocoques;
- substances chimiques;
- uranium;
- baryum;
- arsenic;
- nitrates/nitrites;
- fer;
- fluorures;
- manganèse.



Sites d'intérêt

- [Fiches synthèses sur l'eau potable et la santé humaine](#)
Institut national de santé publique du Québec
- [La qualité de l'eau de mon puits](#)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

ABRIS TEMPORAIRES

RAPPEL : Les abris temporaires sont autorisés uniquement en période hivernale. Tous les abris temporaires doivent dès maintenant être démontés. Les propriétaires d'abris temporaires toujours en place sont passibles d'une amende.

TRAVAUX — PERMIS OBLIGATOIRE

Il est important de communiquer avec la personne responsable de l'inspection municipale avant d'entamer des travaux (construction, rénovation, agrandissement, etc.) pour l'obtention du permis. Afin de faciliter la demande de permis, il est possible de l'effectuer sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante <http://www.st-stanislas-de-kostka.ca/fr/demande-de-permis-en-ligne>. La Municipalité fait son possible pour délivrer les permis et les certificats d'autorisation rapidement dans un délai maximal de 30 jours (nombre de jours en calendrier) lorsque la demande est complète.

PISCINE

Un permis est obligatoire pour la construction, l'implantation ou la modification de tout type de piscine ainsi que ses accessoires.

FEUX À CIEL OUVERT

Nous vous rappelons que toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert doit obtenir au préalable un permis de brûlage en faisant la demande de permis par écrit à la Municipalité. Pour toutes questions relatives aux matières qui peuvent être brûlées, veuillez communiquer au 450-373-8944, poste 207.



HERBES HAUTES

Lors de la tonte de votre pelouse, évitez de répandre les résidus d'herbe sur la voie publique. De plus, lors de vos activités estivales extérieures, respectez le voisinage en évitant d'être trop bruyant afin de ne pas troubler la paix publique et ainsi respecter la tranquillité et le bien-être d'autrui.

PROPRETÉ DES ROUTES

Lors de travaux dans les champs ou sur votre terrain ou au moment de trans-

porter du matériel ou de la machinerie, faites en sorte de garder les routes propres et sécuritaires.

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Si vous possédez un chien, assurez-vous que ce dernier n'aboie pas de façon à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être d'autrui et assurez-vous de le garder à l'intérieur de vos limites de terrain.

Lors de vos promenades, votre animal doit être tenu en laisse. S'il laisse des matières fécales sur la place publique ou sur un endroit privé, vous devez les enlever immédiatement et en disposer d'une manière hygiénique.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

RAPPEL : En vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), vous devez obligatoirement vidanger votre fosse septique tous les deux (2) ans dans le cas d'une résidence permanente. Dans le cas d'une résidence saisonnière, la vidange doit s'effectuer tous les quatre (4) ans.

Nous vous demandons de transmettre une copie du document certifiant que la vidange a été effectuée au service de l'aménagement et du développement.

MALADIE DE LYME – COMMENT L'ÉVITER

La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie

En Montérégie, près de cent personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2018. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur.

La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes.



Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains

travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasemoustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consul-



tation d'un médecin ou d'un pharmacien pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;

- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

CHALEUR EXTRÊME – COMMENT SE PROTÉGER



Des études climatiques prévoient une hausse significative des phénomènes météorologiques extrêmes. La fréquence et la gravité des épisodes de chaleur devraient s'accroître au cours des prochaines années. Certains groupes de personnes sont plus vulnérables aux effets de la chaleur. Il s'agit principalement des personnes âgées, des personnes atteintes d'une maladie chronique, des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale, des personnes qui travaillent à l'extérieur et des jeunes enfants.

Qu'est-ce qu'un épisode de chaleur extrême?

La définition d'une vague de chaleur extrême varie selon la région. En moyenne, la température doit se situer entre 31 et 33 °C le jour et entre 18 et 20 °C la nuit, pendant 3 journées consécutives.

Tout épisode n'est pas nécessairement considéré comme un épisode de chaleur extrême.

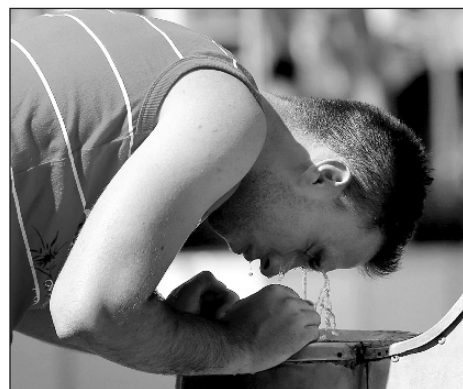
D'autres considérations s'ajoutent aux degrés sur le thermomètre : la durée, le taux d'humidité, la présence ou l'absence de vent, la qualité de l'air, l'absence de précipitations, etc.

Trois règles d'or pour se protéger

1. **BIEN S'HYDRATER** : buvez beaucoup de liquides variés (ex. : eau, jus dilué avec de l'eau, boisson sportive) sans attendre d'avoir soif ou selon les quantités indiquées par le médecin;

2. **RESTER AU FRAIS** : passez quelques heures dans un endroit frais, idéalement avec climatisation;
3. **RÉDUIRE LES EFFORTS** : réduisez les efforts et les activités physiques à l'extérieur, particulièrement entre 10 h et 15 h.

Source : Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Montérégie et Estrie





SOPFEU
Société de protection
des forêts contre le feu

Au printemps, ^{le} **BRÛLAGE**
^{de} **rebut**
^{c'est} **NON!**



Optez plutôt pour des solutions écologiques

Au printemps, plutôt que de
brûler
utilisez votre
ÉCO centre
local



Cet automne, plutôt que de
brûler,
optez
pour la
collecte
de
résidus **verts**



Au printemps, plutôt que de
brûler
optez
pour le
COMPOSTAGE



SAISON DU BBQ

**L'ÉTÉ EST À NOS PORTES ET VOUS
PRÉVOYEZ UTILISER VOTRE BARBECUE ?**

Sachez comment l'utiliser en toute sécurité !

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que les murs, les portes, les arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.



Barbecue

Utilisez-le en toute sécurité!





La Sûreté du Québec vous informe



Service, professionnalisme,
respect et intégrité.



LA CAMPAGNE ATTENTION ! PIÉTONS SUSCITE L'INTÉRÊT DE CENTAINES DE PERSONNES AU SALON ESPACES AFFAIRES ET INNOVATIONS MUNICIPALES

La campagne de sécurité publique *Attentions Piétons!* qui s'est déployée l'an dernier sur l'ensemble du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry a fait fureur au Centre des Congrès de Québec les 9 et 10 mai dernier, alors que des centaines d'élus, de délégués et de représentants municipaux se sont arrêtés au kiosque de cette initiative dans le cadre du salon *Espaces Affaires et innovations municipales* qui se tenait en marge des 98^e assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

La campagne *Attention! Piétons* de la MRC était l'un des 3 projets finalistes retenus dans la catégorie *Sécurité publique* et figurait parmi la vingtaine de finalistes sélectionnés à cette occasion en prévision de l'attribution du prix mérite Ovation Municipale 2019 de l'UMQ.



Sur la photo de gauche vers la droite : Catherine Parent (coordonnatrice au développement culturel à la MRC Beauharnois-Salaberry), Linda Phaneuf (Directrice générale de la MRC Beauharnois-Salaberry), Maude Laberge (préfète de la MRC et Mairesse de Sainte-Martine), Guy Longtin (coordonnateur aux communications à la MRC Beauharnois-Salaberry) et Sandra Morin (coordonnatrice locale en police communautaire de la Sûreté du Québec).

Malgré le fait que le projet n'a pas été couronné grand vainqueur, il a atteint son objectif qui était de sensibiliser les piétons et les automobilistes à la sécurité aux intersections et aux passages piétonniers, au respect de la signalisation, des règles de circulation, ainsi qu'à la courtoisie et au partage de la route.

J'apprends à être prudent à pied

Feux de signalisation

- Ne pas traverser.
- Attendre ou traverser rapidement si nous sommes déjà engagés.
- Traverser avec prudence.

Panneaux pour piétons

- Traverser à l'endroit indiqué par la flèche.
- Interdiction d'aller à pied à cet endroit.

La signalisation et sa signification

Piétons, cyclistes ou automobilistes, la signalisation routière, c'est pour tout le monde! La forme et la couleur des panneaux, de bons indices:

- Arrêt
- Danger
- Interdiction
- Obligation ou permission

Feux pour piétons*

- Fixe: Traverser avec prudence.
- Clignotant: Attendre ou traverser rapidement si nous sommes déjà engagés.
- Fixe: Ne pas traverser.

* En l'absence de feux pour piétons, il faut observer les feux de signalisation.

Les marques sur la chaussée

Traverser aux passages protégés.

Sûreté du Québec MRC de Beauharnois-Salaberry (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1)
625, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 0K9 • Tél. 450-370-4350 • Téléc. 450-370-4386
Internet : www.sq.gouv.qc.ca



Pour rendez-vous : 450-395-3990

Des soins de santé personnalisés

Soins infirmiers offerts chez vous

PRISE DE SANG

OFFERTE GRATUITEMENT > **au Centre socioculturel** > *pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka membres de la COOP. Non-membres 15\$*

> Le dernier mardi de chaque mois de 7h30 à 10h30

VOYAGE

OFFERT GRATUITEMENT > **au Centre socioculturel** > *pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka membres de la COOP. Non-membres, prix variés.*

Consultation voyage

- > Vaccination voyage (vaccins non-inclus)
- > Médicament de prévention
- > Conseils

SANTÉ

OFFERT GRATUITEMENT > **au Centre socioculturel** > *pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka membres de la COOP. Non-membres, prix variés.*

Dépistage / Prévention de votre santé / Prescriptions

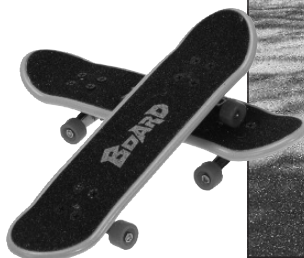
- > Diabète, prise de glycémie pour dépistage et/ou enseignement
- > Hypertension artérielle, dépistage par prise de tension artérielle
- > Dépistage d'infections urinaires
- > Dépistage d'infections de gorge
- > Dépistage Infections Transmissibles Sexuellement et par le Sang
- > Prescription de la contraception hormonale, stérilet ou contraception d'urgence
- > Injection de médicaments prescrits
- > Pesée du bébé

TERRAIN DE TENNIS

Prendre note qu'il y aura une nouvelle surface de jeu en acrylique dès la fin juin. Le terrain sera fermé quelques jours en juin pour effectuer les travaux. Merci de votre compréhension.

SKATEPARC

La Municipalité a installé, en octobre dernier, deux nouveaux modules prêts à être essayés dès maintenant !



CINÉMA EN PLEIN AIR

Samedi 10 août au parc Lavigne. Gratuit ! Détails à venir.



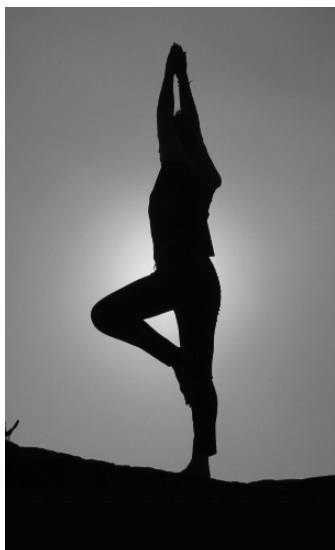
YOGA QIGONG

Gratuit

Samedi 9h30 à 10h30
1, 8, 15, 22 et 29 juin 2019

Parc Lavigne
43, rue Laframboise

En cas de pluie, le cours aura lieu au centre socioculturel



CARDIO PLEIN AIR

COURS OFFERTS GRATUITEMENT

MARDIS DE 9 H 30 À 10 H 30, SAINTE-BARBE

JEUDIS 9 H 30 À 10 H 30. SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

POINT DE RENCONTRE LES JEUDIS AU CENTRE SOCIOCULTUREL.

14 JUIN AU 12 SEPTEMBRE (CONGÉ LES 18 ET 25 JUILLET)



La **Fête**
nationale
du Québec



à St-Stanislas-de-Kostka

Dimanche 23 juin 2019

18h à 1h du matin

Parc Lavigne

Gratuit!



- ✦ Groupe de musique
Backstage et Marie-Chantal Toupin
- ✦ Jeux gonflables
- ✦ Maquillage et sculptures de ballons
- ✦ Cantine et bar payants sur place
- ✦ Maïs soufflés
- ✦ Feux d'artifice
- ✦ Feu de joie

Apportez
vos
chaises!



BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

Abonnement gratuit pour les résidents de
Saint-Stanislas-de-Kostka

HORAIRE RÉGULIER

Mardi : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Mercredi : 17 h à 20 h
Samedi : 9 h à 12 h

HORAIRE D'ÉTÉ — DE LA SAINT- JEAN-BAPTISTE À LA FÊTE DU TRAVAIL

Mardi : 9 h à 15 h
Mercredi : 17 h à 20 h
Jeudi : 13 h à 16 h
Samedi : 9 h à 12 h

CONCOURS À LA BIBLIO

Le concours *Nos favoris du cinéma québécois* est en cours à la Bibliothèque Maxime-Raymond. Plus de 30 films québécois sur DVD sont disponibles pour location au coût de 1\$ par film, pour 7 jours.

Venez jeter un œil, participez et courez la chance de gagner une paire de billets gratuits pour le Cinéma 7 de Salaberry-de-Valleyfield.

VACANCES ESTIVALES

Notez que la Bibliothèque Maxime-Raymond sera fermée du **22 juillet** au **3 août inclusivement**.



À vos marques, prêts, lisez!



**Club
de lecture
d'été
TD
2019**

**Viens t'inscrire le samedi 15 juin dès 13 h 30
à la bibliothèque Armand-Frappier**

ou tout au long de l'été à ta succursale.

**Ambiance festive et rafraîchissements
seront au rendez-vous!**



**Nouvelles capsules
sur Facebook**



**24 août
Spectacle final**
Tirage, prix de présence et
prix de participation par tranche d'âge

**0-5 ans : jeux de société
6-8 ans : bicyclette
9-15 ans : tablette**

3 juillet

**Bricolage
d'insectes
(3-5 ans)**

17 juillet

**Création d'une
marionnette
(3-5 ans)**

7 août

**Création
d'animaux
marque-page
(6-8 ans)**

21 août

**Fabrication
de glu
(9-15 ans)**

Amenez votre contenant!

La durée des activités varie d'une à l'autre. Aucune inscription n'est requise. Les âges ci-dessus sont suggérés. Les activités se dérouleront entre 10 h 30 et midi à la Bibliothèque Armand-Frappier de Salaberry-de-Valleyfield.



Bibliothèque
Armand-Frappier

30, rue Saint-François
Salaberry-de-Valleyfield (Q. Bé.) J8T 4T7
Tél: (450) 278-2000
www.vla-valleyfield.qc.ca/bibliothec

Developpé par

**TORONTO
PUBLIC
LIBRARY**

En partenariat avec:

 Bibliothèque et Archives
Canada

Canada

Commanditaire en titre



**LA
PROMESSE
PRÊTS À AGIR**

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)

C'est le 8 avril dernier, lors du 7e Gala Agristars de la grande Montérégie, qu'ont été dévoilés les lauréats 2019. Organisé par la Fédération de l'UPA de la Montérégie, le gala a fait, pour la première fois, salle comble avec près de 400 convives qui ont célébré l'excellence agricole de la Montérégie sous le thème On fait tous partie de la recette !



UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Montérégie

L'Union des producteurs agricoles

LAURÉATS DES PRIX BON COUP - 2E POSITION

Bulletin L'agriculture d'ici, une fierté à cultiver! Syndicat de l'UPA de Beauharnois-Salaberry et MRC de Beauharnois-Salaberry

Le syndicat a soutenu la MRC de Beauharnois-Salaberry dans la réalisation d'une toute nouvelle publication mettant en valeur la réalité agricole du territoire. Le bulletin *L'agriculture d'ici, une fierté à cultiver!* avait pour objectif d'expliquer aux citoyens l'importance de l'agriculture. Plusieurs thèmes ont été abordés : l'apport économique de l'agriculture, les activités agricoles et l'environnement. Cette publication a été distribuée à toutes les maisons de la MRC de Beauharnois-Salaberry au printemps 2018.



SCABRIC

La SCABRIC vous invite de nouveau cette année, à profiter de son service de location d'embarcations nautiques comme le canot et le kayak. La location ouvrira ses portes le 21 juin prochain. Le service de location est situé au Pavillon des patineurs, au 58 rue Saint-Joseph à Sainte-Martine.

**Venez louer une embarcation
et tentez votre chance de gagner
1 heure de location gratuite!**

On vous attend!

Scabric

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD

Livrets de cartes à jouer en vente au cout de 7,00 \$ au Centre d'action bénévole de Valleyfield et chez les dépositaires autorisés.

Information : 450 373-2111.



Télé
Bingo
DU CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE
DE VALLEYFIELD

Le mercredi 19 juin!
2500 \$ en lots!



CHAQUE JOUR
J'le fais



Séances d'information

NOUVELLE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS

Le mercredi 5 juin 2019

Première séance 14 h / Deuxième séance 19 h

Au Centre socioculturel au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka

Pour information : 450 225-0870

environnement@mrc-beauharnois-salaberry.com

LE 30 SEPTEMBRE 2019

C'EST LE DÉBUT DE LA COLLECTE DU BAC BRUN À VOTRE PORTE